COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1764.	*Du Lundi 9.*	*Mardi 10.*	*Mercredi 11.*	*Jeudi 12.*
Actions des Indes.	925	930	940	940
Emprunts de la Comp.	472	472		472
Promeſſes de la Comp.	8	8 ½ 4000 ℔	8	
Actions des Fermes.	1027 ½	1025	1027 ½	1027 ½
3e Loterie Royale.	788		790	
Lots de la 3e Loterie.	5e. t. 5 ¾.		6e t. 6 p %.	5e. t. 5. 8e. 9e. t. 8
Duplicata de la 3e.				
Amortiſſement.	1 ½		1 ½	
2 ß p ℔ du Dixiéme.		1 ¾	1 ½	1 ½
Annuités.	480	480	480	482
Coupons d'annuités.	96	96	96	96
Emprunt de 50 millions	7 ¼	7	7	7
Colonies, 1759.	8 ¼	8 ¼	8 ½	
Récépiſſé des Monnoies	5 ½			
Époques.	6e. 8 p %. 8 à 12, 11 p %.	8 à 12, 11 p %.		
CONTRATS.				
Sur la Ville.			50	
A 4 p %.				79
3 p % ſur les Cuirs.	54 ½ Janvier			54 ½
3 p % ſur les Poſtes.				
Bretagne.	8		8 7	7
Languedoc.				
Bourgogne.				
Sur le Clergé.				
Tailles. Glité de Paris.				
Tailles. de Province.				
CHANGES.				
Amſterdam.	56 1/8/7/8	56 1/8/7/8	56 1/8/7/8	56 1/8/7/8 au ¼
Londres.	30	30	30	30
Hambourg.	178	178	178	177 ¾
Madrid.	15 6	15 6	15 1	15
Cadix.	14 18 6	14 18 6	14 18 6	14 19
Livourne.	95	95	95 ¼	95 ½
Lyon, *Août*	1 p % pte.	1 p % à 1 ⅛ p % pte.	1 p % pte.	1 p % pte.

AVIS.

Cette Gazette paroît deux fois par ſemaine, le Mardi & le Samedi: on y inſere gratis *tous les Avis relatifs Commerce. L'abonnement eſt de 24 ℔ par année. Il faut s'adreſſer pour le tout au Sieur* DUFRESNE, *Directeur gén au Bureau rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de lettres.*

Les perſonnes qui ne voudroient point s'abonner, pourront les envoyer chercher au Bureau, à raiſon de 5 ſ feuille, contenant huit pages.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1764.

GAZETTE DU COMMERCE.

ANNÉE 1764. Du Samedi 21 Juillet.

PASSAGE DU SUND.

LE 30 Juin, le Navire du Capitaine, *Jochim Hanſen*, de Mackum, allant de Liebau à Hambourg, chargé de ſeigle; — celui du Capitaine *William Herbert*, de Withby, allant de Memel à Londres, chargé de poutres; — le premier Juillet, le Navire du Capitaine *Sitſe Tierds*, de Rotterdam, allant dudit lieu à Peterſbourg, chargé de marchandiſes; — celui du Capitaine *Jochim Blanck*, de Colberg, allant de Londres à Stetin, chargé de marchandiſes; le 2 Juillet, le Navire du Capitaine *Hans Hanſſen*, d'Apenrade, allant de Memel à Porto, chargé de lin & de poutres; celui du Capitaine *Siers Pieters*, de Terhennes, allant de Rouen à Peterſbourg.

DE CADIX *le 26 Juin* 1764.

NOTE du chargement qu'ont apporté de la Vera Cruz & de la Havane, les 2 Vaiſſeaux, les 2 Frégates de guerre, *l'Heureux* & le *Serieux*, *l'Emeraude* & *l'Induſtrie*; les trois Navires marchands la *Nraſra*, *de la Luz*, la *Limegna* & le *St. Senon*, arrivés à Cadix le 24 Juin ſous le commandement du chef d'Eſcadre, *Dom Louis de Cordova*. Ces Navires étoient partis de la Havane le 28 Avril.

POUR *le compte du Roi.*

Trente-trois mille ſix cens dix-ſept piaſtres fortes d'argent monnoyé; — 11 caiſſons de monnoies; — 1,000 ſurons de tabac en poudre; — 742 ballots de tabac en feuilles; — 6, 782 arobes (*a*) de ſucre.

POUR *le compte du commerce.*

1, 037, 648 piaſtres fortes d'argent monnoyé; — 211, 784 piaſtres fortes d'or monnoyé; — 883 marcs d'argent travaillé; — 9, 306 arobes de cochenille fine; — 712 arobes de cochenille ſilveſtre; 18, 424 arobes d'indigo; — 112, 523 arobes de ſucre; — 7 arobes de baume; — 1639 arobes de jalap; — 5 arobes de vanille; 10 arobes de rocou; 46 arobes de chocolat; — 171 arobes de cacao; — 2, 142 arobes de copal; — 8 arobes d'écailles de tortues; — 10 caiſſons de terreries & préſens de Chine; — 2, 312 quintaux de bois de campêche; 304 quintaux de cuivre en planches; — 3, 898 cuirs tannés; — 1952 cuirs en poil; — 153 arobes de ſevadille; — 3 arobes de lait de Mechoachan; — 28 arobes de laine de Vigogne; 40 arobes de poivre de tabaſco; — 70 arobes de quinquina; — 6 arobes de goaxaca; — 1763 ℔ de tabac en cigarres; — 374 ℔ de tabac en poudre.

La petite quantité de cochenille qu'apporte l'Eſcadre de M. de Cordova, donne lieu de préſumer que cette graine ſera promptement enlevée & à haut prix.

On a des nouvelles de la Vera Cruz du

(a) *L'arobe de Cadix eſt du poids de 25 ℔ qui en font 26 ½ de Paris. 4 arobes font le quintal ordinaire, mais pour le quintal marchand, il en faut ſix.*

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

22 Mars, qui rapportent que le Vaiſſeau le *Bon Conſeil* n'étant pas armé en guerre, le Vice-Roi n'avoit pas jugé à propos de lui donner regiſtre d'eſpèces, & qu'il reviendroit ſeulement avec regiſtre de fruits. On ſe flattoit qu'ayant à la Havane deux vaiſſeau de guerre qui y carénoient, on en enverroit au moins un pour prendre les fonds du commerce qui s'y trouvent détenus. Que les ventes en général y avoient été aſſez avantageuſes juſqu'au 2 Février. Que la Frégate *l'Oiſeau* y étoit arrivée avec la nouvelle que notre flote devoit partir d'ici cette année, ce qui avoit ſuſpendu toute vente.

Notre Cour réitere ſes ordres cet ordinaire, pour que les trois Vaiſſeaux de guerre qui doivent convoyer la flote, ayent à être prêts par tout ce mois, ainſi que les Vaiſſeaux marchands qui voudront les ſuivre.

Cours *des Changes.*

Paris, 77 $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$; — Londres, 38 $\frac{7}{8}$ à 39; Amſterdam, 97 $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$; — Madrid, $\frac{1}{2}$ p$\frac{0}{0}$ perte.

Prix *des grains à Londres, le* 10 *Juillet* 1764.

Froment, 26 à 41 ß ſterlings *le quarter*, peſant 444 ℔ *poids de marc*; — orge 17 à 21 ß; — ſeigle, 20 à 21 ß; — avoine, 13 à 16 ß; — dréche brune, 26 à 28 ß; — pâle, 27 à 32 ß; — pois, 20 à 21 ß; — pois de cochons, 18 à 19 ß; — féves, 18 à 24 ß; — chenevis d'Yorck, 20 ß; — dito de celui du côté de l'Occident, 24 ß; farine fine, 33 ß le *ſac*; — ſeconde *ſorte*, 31 ß; — troiſiéme ſorte, 29 ß; — navette, 22 ℔ le *laſt*, peſant environ 4800 ℔ *poids de marc*.

De Bordeaux, *le* 12 *Juillet* 1764.

Marchandises *de l'Amérique, expédiées à Bordeaux pendant le mois de Juin* 1764.

PAR TERRE.

Pour l'Italie, 254 barriques, 5 quarts de ſucre blanc; — 17485 ℔ net d'indigo; — 28855 ℔ de caffé ort (a); — pour la Franche-Comté, 1 barrique de ſucre blanc; — 5020 ℔ net d'indigo; — pour Marſeille, 12 barriques, 2 quarts de ſucre blanc; — pour la Catalogne, 13 barriques de ſucre blanc; — pour Sarbruck en Allemagne, 382 ℔ net d'indigo; — pour Francfort ſur le Mein, 886 ℔ net d'indigo; — pour Genêve, 10 barriques de ſucre blanc; — 1386 ℔ ort de caffé; — pour la Savoie, 12 barriques de ſucre blanc; — 2088 ℔ ort de caffé; — pour la Suiſſe, 11787 ℔ ort de caffé; — pour Straſbourg, 503 ℔ net d'indigo.

PAR MER.

Pour Hambourg, 123 barriques, 17 quarts de ſucre brut; — 1112 barriques, 15 quarts de ſucre blanc; — 19222 ℔ net d'indigo; — 573104 ℔ ort de caffé; — 558 ℔ net de cacao; — 320 ℔ net de rocou; — pour Amſterdam, 146 barriques, 1 quart de ſucre brut; — 1068 barriques, 28 quarts de ſucre blanc; 9827 ℔ net d'indigo; — 45920 ℔ ort de caffé; — pour Rotterdam, 214 barriques, 1 quart de ſucre brut; — 59 barriques, 2 quarts de ſucre blanc; — 2738 ℔ net d'indigo; — 55732 ℔ ort de caffé; — pour Dantzic, 46 barriques de ſucre blanc; — 1406 ℔ net d'indigo; — 52090 ℔ ort de caffé; — pour Naples, 98 barriques, 9 quarts de ſucre brut; — 468 barriques, 3 quarts de ſucre blanc; — pour Londres, 15383 ℔ net d'indigo; — pour Chriſtiania, 118 ℔ net d'indigo; — 2505 ℔ ort de caffé; — pour Gotembourg, 4 barriques de ſucre brut; — 2602 ℔ net d'indigo; — 4062 ℔ ort de caffé; — pour Sedrixcé, 534 ℔ net d'indigo; — pour Stockolm, 51 barriques, 3 quarts de ſucre blanc; — 964 ℔ net d'indigo; — 15556 ℔ ort de caffé; — 322 ℔ net de rocou; — pour l'Eſpagne, 51 barriques, 4 quarts de ſucre blanc; — 5407 ℔ net de cacao; — pour Dunkerque, 3330 ℔ net d'indigo; pour Albing, 396 ℔ net d'indigo; — pour S. Sébaſtien, 12091 ℔ net de cacao; — pour Dort, 120 barriques de ſucre brut; pour Breme, 2078 ℔ net d'indigo; — 86301 ℔ ort de caffé; — pour Niortkoping,

(a) *Ort ou brut, ce ſont les marchandiſes que l'on peſe avec les futailles, les caiſſes & les embalages, & dont la tare ſe diminue enſuite.*

25 barriques de ſucre blanc; — 199 ℔ net d'indigo; — 9856 ℔ ort de caffé; — pour Fleſſingue, 220 barriques de ſucre brut; 523 ℔ net de cacao; — pour Midelbourg, 120 barriques de ſucre blanc; — pour Stetin, 24438 ℔ ort de caffé; — pour Fridericſtade,, 2034 ℔ ort de caffé; — pour Peterſbourg, 40 barriques de ſucre brut; 90 barriques de ſucre blanc, & 1492 ℔ ort de caffé: total, 965 barriques 28 quarts de ſucre brut; — 3392 barriques, 62 quarts de ſucre blanc; — 83650 ℔ net indigo; — 857206 ℔, ort de caffé; 18579 ℔ net de cacao, & 642 ℔ net de rocou.

TABLE *des réductions des marchandiſes de l'Amérique.*

La barrique de ſucre brut, de ſucre terré & de tête de S. Domingue, peſe *poids net*, 1000 ℔; — le tierçon ou barrique de Bordeaux, *idem*, 350 ℔ — le quart, *idem*, 180 livres; — la barrique de la Martinique, *idem*, 700 ℔.

CAFFÉ, *poids brut.*

Le boucaud peſe 800 ℔; — la barrique créolle, 600 ℔; — le tierçon, 400 ℔; — le quart, 200 ℔; — le ſac, 100 ℔.

INDIGO, *poids net.*

Le boucaud, 700 ℔; — la barrique, 550 ℔; — la barrique de Bordeaux, 350 ℔; le tierçon, 300 ℔; — le quart, 160 ℔.

COTON, *poids net.*

La balle, 320 ℔; — le ballot, 200 ℔; le ballotin ou matelas, 80 ℔.

CACAO, *poids net.*

La barrique, 500 ℔; le ſac, 140 ℔.

DU HAVRE, *le* 15 *Juillet* 1764.

ARRIVÉE DE NAVIRES.

Il eſt entré dans ce port le 7, juſques & compris le 15 Juillet, le Navire Danois la *Montagne de Jarel*, Capitaine Ole Ingebretſen Ore, venant de Moſſen Norwege, & le Senau Danois *l'Allette*, Capitaine Martin Anders, venant de Fridericksſtadt en Norwege, chargés de 2 greniers de planches de ſapin; — d'un grenier de douvelles; — d'un grenier de ſapin & meriers; — d'onze petits mâts; — de 98 ſapins; — de 66 avirons; — de 36 anſpects.

Le Navire le *St. Nicolas*, Capitaine Rabier, venant du Cap François, & le Navire la *Charmante Nancy*, Capitaine A. Lemaître, venant de la Martinique, chargés de 252 barriques, 16 tierçons, 21 quarts de ſucre terré & commun; — de 44 barriques de ſucre brut; — de 404 barriques, 86 tierçons, 331 quarts, 425 ſacs de caffé; — de 27 barriques, 19 quarts, 16 ancres d'indigo; — de 195 balles & ballots, & 35 ballotins de coton; — de 24 quarts, 2 ſacs de cacao; — de 114 ſacs de caſſe; — de 6 madriers de bois d'Acajou; — de 36 milliers de bois de campêche; — d'un quart de gomme de gayac; — de 24 barrils, 1 caiſſe de confitures; — de 21 caiſſes & 18 canevettes de ſirop; — de 41 caiſſes de liqueurs.

Le Senau la *Paix*, Capitaine Eyrié, venant du Port au Prince, vient d'entrer.

DEPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port le 8, juſques & compris le 13 Juillet, le Navire le *Bienfaiſant*, Capitaine Rouſſelin, allant à la Martinique, & delà aux Cayes St. Louis.

Le Senau Anglois *l'Albanie*, Capitaine Jean Takir, allant en Angleterre.

Le Navire *l'Union*, Capitaine Lambert, allant à S. Valery-ſur-Somme en leſt.

Le Navire le *Favory*, Capitaine Bardel, allant à Cayenne avec 212 perſonnes, hommes, femmes & enfans.

Le Senau le *Triton*, Capitaine Maxime Duval, allant à Liſbonne.

On a lancé à l'eau le 14 Juillet, la Gabarre du Roi, nommée la *Digue*.

DE ROUEN, *le* 17 *Juillet* 1764.

Marchandiſes ſorties de Rouen pour l'Etranger pendant le mois de Juin.

Pour Liſbonne, par le Navire le *Triton*, Capitaine Maxime Duval, 4600 ℔ de maroquin; — 144 ℔ de bougie; — 7265 ℔

d'étoffe de laine; — 2555 ℔ de drap d'elbeuf; 245 ℔ d'étoffe au 6e. de ſoie; — 9 caiſſes & 1 tonneau de chapeaux; — 1 caiſſe de bas de ſoie; — 28190 ℔ de farine en 79 *ſacs*, & 37 barrils; — 1 caiſſe de fleurs artificielles; — 6 caiſſes de ſoieries; — 380 ℔ de bonneterie de laine; — 60 ℔ de confitures; — 480 ℔ de toile de chanvre; — 1950 ℔ de toile de lin; — 765 ℔ d'étain œuvré; — 1462 ℔ de fayance; — 4768 peaux de veaux corroyées; — 678 coupons de vaches pour empeignes; — 320 groſſes d'épingles de fer; — 120 groſſes de padou de fil; — 6 caiſſes de meubles; — 8836 ℔ 25 barrils & 5 caiſſes de mercerie mêlée.

Pour Amſterdam, par le Navire la *Dame Anne*, Capitaine Albert Teunis, 7000 ℔ de laine d'Eſpagne; 900 ℔ de *grenage*; — 265 ℔ de peaux de lapin; — 16 mannes de chardons; — 1010 ℔ de fayance; — 1 boîte de dorures; — 1372 ℔ de bougie; 1 caiſſe de ſoierie; 3 caiſſes de chapeaux; 2270 ℔ de glaces de la Manufacture Royale; 252 botes de vaude; — 1 piéce de vin; — 1 caiſſe d'eau d'odeur; — 27 caiſſes & 1 panier de meubles; — 5975 ℔, 8 caiſſes & 1 tonneau de mercerie mêlée.

DE MORTAGNE, *le 9 Juillet* 1764.

Les toiles ont pris faveur depuis un mois, & il s'en eſt enlevé de fortes parties pour l'Amérique; leurs prix actuels ſont de 24 ß les brins $\frac{7}{8}$; — 20 à 20 ß 6 ♂ les $\frac{3}{4}$; — 18, 18 ß 6 ♂ les gros forts; — 32 ß, 32 ß 6 ♂ les vimoutiers. Il y a même apparence d'augmentation ſur toutes ces toiles. La ſaiſon de la récolte eſt celle où elles ſont plus rares dans les Halles, les Ouvriers s'occupant aux travaux de la campagne.

Les bleds ne ſe tirent point, leur prix eſt depuis 50 ß juſqu'à 3 ℔: le meteil, 42 à 46 ß; l'orge & le ſeigle, 28 à 30 ß; l'avoine de 28 à 32 ß le *boiſſeau*, peſant depuis 62 à 66 ℔ *poids de marc*.

Les chanvres qui ſont le principal objet de nos Fabriques, ont tant ſouffert de la grande ſéchereſſe qui regne depuis deux mois que nous n'eſpérons pas en faire une demi-récolte cette année.

D'ÉPERNAY-EN-CHAMPAGNE *le 9 Juillet* 1764.

Les vignes ne promettent en Champagne qu'un tiers d'année, fatiguées qu'elles ont été du froid & des gelées de l'Automne derniere, la feuille en eſt belle, le verjus eſt vigoureux & de la plus grande eſpérance: tout juſqu'à la quantité, promet de la qualité au vin cette année. Cette Province épuiſée des mauvaiſes récoltes qu'elle a eu depuis 8 ans, a grand beſoin que ſes eſpérances ne ſoient pas vaines.

Si les vins nouveaux réuſſiſſent, ils ſeront chers; à l'égard du vieux il n'en reſte pour ainſi dire point au Pays, ſinon de la vendange derniere, mais d'une trop foible qualité pour être tranſporté au loin. Ces vins ſe vendent aux Cabaretiers des environs & juſqu'à la frontiere, ceux des vignerons de 40 à 60 ℔ la *queue*, & ceux des Bourgeois & des Forains, 75 juſqu'à 100 ℔ auſſi la *queue*. compoſée de 2 *piéces* ou de 4 *feuillettes*.

Le bled froment a été vendu ici le dernier marché depuis 34 juſqu'à 40 ß (le plus beau) le *boiſſeau* peſant 40 ℔, avec lequel on fait 40 ℔ de pain.

EXTRAIT *de la lettre d'un abonné de la Champagne, du* 15 *Juillet* 1764.

La Loi qui permet l'exportation de nos bleds chez l'Etranger, donne lieu de croire que nous nous reſſentirons du bienfait de cette liberté. Le bas prix des bleds, & la peine qu'on avoit à les vendre, décourageoient les Agriculteurs. Cette Loi excitera donc leur émulation, & l'eſpérance d'un profit certain leur fera chercher les moyens d'améliorer leur terre. Il y en a deux qui ſont intimement liés à l'agriculture, & ſans leſquels elle ne peut proſpérer qu'en partie, ces deux moyens ſont l'établiſſement des prairies artificielles, & la multiplication des beſtiaux: mais comment nos gens de Campagne pourront-ils réuſſir? Eux qui ne connoiſſent pas ſeulement les différens herbages, leurs graines, leur culture; la plupart même ignorant ce que c'eſt que ſainfoin & treſle de Hollande. Je ſouhaiterois donc que les gens riches fuſſent invités à favoriſer ces cultures, & à y employer une partie d'un ſuperflu, dont ils ſeroient enſuite bien dédommagés. Je voudrois auſſi que les Bureaux d'agriculture fiſſent diſtribuer des graines de différentes eſpèces, avec des

mémoires ſur la culture & la qualité des terres propres à cette ſemence ; enfin, propoſaſſent des prix à ceux qui auroient réuſſi. Quel moyen plus aſſuré de parvenir à multiplier les beſtiaux ? Quel autre avantage ne retireroit-on pas de cette multiplication ? La viande & les ſeconds comeſtibles diminueroient de prix. De combien leur cherté n'augmente-t-elle pas les dépenſes des Commerçans dans leurs voyages, & n'enchérit-elle point le tranſport des denrées, & peut-être notre fret ? N'eſt-ce pas là une des grandes entraves de la circulation.

FOIRES *conſidérables du mois d'Août.*

Le premier Août, foire de chevaux à Fontenay en Poitou, qui dure 8 jours ; — le même jour à Bayonne, elle dure 15 jours, & jouit de pluſieurs franchiſes & exemptions ; — le 4 foire à Lyon qui dure 15 jours, les payemens ſe font le premier ſeptembre ; le 11, foire de chevaux à Nogent-ſur-Seine ; le même jour foire de beſtiaux à Auzance-en-Combrailles ; — le 15 à Grenoble, qui dure 3 jours ; — le 16 la fameuſe foire de Guibray, qui ſe tient dans un des Fauxbourgs de Falaize ; elle dure 15 jours pour toutes ſortes de marchandiſes, mais elle commence le 10 pour la vente des chevaux qui y eſt conſidérable ; — le même jour 16 Août, marché franc de chevaux, bœufs, moutons & autres beſtiaux à Valenciennes ; — le 24, jour de St. Barthelemy, foire à Villeneuve-la-Guyard en Champagne, il s'y vend beaucoup de beſtiaux, quantité de cercles pour les futailles & diverſes autres marchandiſes ; — le même jour foire à Chartres-en-Beauce, qui dure 3 jours ; — le 29, foires à Blois & à Tournon près Grenoble, cette derniere dure 3 jours, & celle de blois 10 ; — le 31, foire à Yerres-en-Brie, qui dure 2 jours.

FOIRES *de toiles de la haute Bretagne.*

Le premier Août, foire à Fougeres ; — le 5 à Combourg ; — le 10 à Dol & à Antrain ; — le 24 à Bazonges.

Il ſe tient auſſi deux foires à Quintin en baſſe Bretagne, le premier & le 31 Août, où ſe vendent auſſi beaucoup de toiles.

ORDONNANCE *de la Ville de Paris du 26 Juin 1764.*

MM. les Prévôts des Marchands & Echevins de la Ville de Paris, étant informés que pluſieurs particuliers, chargés par différens Rentiers, de recevoir les arrérages de rentes aſſignées ſur les aides & gabelles & autres revenus de Sa Majeſté, qui ſe payent en l'Hôtel de Ville, retenoient leſdits arrérages entre leurs mains, & tâchoient de perſuader à ceux qui les chargeoient de la recette deſdites rentes, qu'elles ne ſe payoient point à la Ville par les retards dans la remiſe des fonds de la part du Roi, ou bien que les Payeurs éludoient tant qu'ils pouvoient les payemens ; qu'enfin ils ajoutoient à cette infidélité celle de compter en dépenſe aux Rentiers les droits d'immatricules, enrégiſtrement de ſaiſies & oppoſition, & de main-levée, au-delà de ce que les Payeurs retiennent effectivement pour ces droits lorſqu'ils leur ſont dûs, qu'il en eſt qui n'ayant à redouter que la contrainte par corps établie & prononcée contre eux, ſe ſont déterminés à ſortir furtivement du Royaume, & à emporter avec eux les deniers de divers Rentiers ; en conſéquence ſur le requiſitoire de M. le Procureur du Roi & de la Ville, il a été ordonné que tous porteurs de procurations pour recevoir & donner quittance des arrérages de rentes perpétuelles, ſeront tenus de les faire renouveller de quatre ans en quatre ans, ſans qu'elles puiſſent ſervir au-delà, & que leſdites procurations renouvellées, contiendront compte ou décharge générale de tous les arrérages échus précédemment, & notamment du dernier quartier. Cette Ordonnance enjoint à toutes perſonnes chargées deſdites procurations ou autres pouvoirs, & qui en conſéquence recevront pour les Rentiers les arrérages de leurs rentes, d'en remettre le montant auſdits Rentiers auſſi-tôt qu'ils les auront touchés des payeurs, leur faiſant défenſe de retenir ou employer en dépenſe auſdits Rentiers plus de 3 ℔ pour chacune immatricule des rentes, de 100 ℔ & au-deſſus ; 30 ß pour celle au deſſous de 100 ℔ ; 20 ß pour l'enregiſtrement de chaque ſaiſie & oppoſition, & 10 ß pour chaque main-levée, ainſi qu'ils ſont dûs aux Payeurs, le tout à peine de

500 ℔ d'amende pour chaque contravention, &c.

De Paris, *le* 18 *Juillet* 1764.

Nous avons annoncé l'année derniere dans la Gazette de Paris, N°. 16, que le Sr. Prevot, Mc. Chapelier *à Paris, rue Guenegaud*, étoit inventeur d'une ſorte de chapeaux de ſoie mélangée, & que cette Fabrique avoit été attaquée comme fauſſe ou de mauvais uſé. D'après les offres que fit le Sr. Prevôt, de fabriquer devant 2 Commiſſaires de l'Académie Royale des ſciences, 2 chapeaux, l'un avec moitié ſoie, & l'autre avec moindre quantité de ladite matiere; le *Châtelet rendit le* 15 *Avril* 1763, une Sentence, en conſéquence de laquelle *Meſſieurs Nollet & Clerant* ſe ſont tranſportés le 16 Décembre de la même année pour donner leur avis motivé ſur cette fabrication, & declarer ſi leſdits chapeaux ſont bien feutrés & foulés, ſi le tout ne fait qu'un ſeul & même corps, ſans diſtinction de mélange de ſoie, comme les poils & laines font lorſqu'ils ſont mêlés enſemble, & s'expliquer ſur l'avantage & déſavantage qui peut en réſulter pour le public, relativement au prix ou autrement.

Après dix épreuves différentes des chapeaux du Sr. Prevôt, aux chapeaux de comparaiſon, Meſſieurs Nollet & Clairaut ont trouvé que quoiqu'ils leur paruſſent moins doux, moins ſouples, moins unis & moins uniformes *dans leur teinture* que le chapeau de comparaiſon, qui étoit fait entiérement de *poil de lievre & de poil de lapin*, ils avoient plus de réſiſtance, prenoient l'eau moins vite, & garantiſſoient de l'ardeur du ſoleil autant que celui-ci.

Ces Académiciens trouvent encore que les chapeaux où il entre de la ſoie, ne ſont point auſſi beaux que ceux de pur poil, ſur-tout quand ils ſont teints, que la couleur noire n'eſt point auſſi tenace à ces chapeaux qu'aux autres, mais que la ſoie qu'on y emploie, comme l'aſſure le Sr. Prevôt, coute beaucoup moins que les matieres qu'elle occaſionne ſur le prix de ces chapeaux, compenſe ſuffiſamment de ce qui peut leur manquer du côté de la beauté.

AVIS.

MM. les Abonnés & autres perſonnes qui enverront des mémoires & avis pour les faire inſérer dans la Gazette de commerce, auront labonté de les adreſſer directement au ſieur *Dufreſne, Directeur*, & non *au ſieur Lerebours*, qui n'en eſt plus le Redacteur. Cet avertiſſement n'a pas diſcontinué d'être mis à la fin de chaque Gazette du commerce, depuis le Mardi 5 Juin dernier; & ſi nous le répétons dans cette feuille, c'eſt que différens avis ne nous étant pas parvenus directement, & ne nous ayant été remis que pluſieurs jours après leur arrivée, nous n'avons pu les employer auſſi ptomptement que nous devons le faire, ſeul moyen de répondre aux vues de ceux qui ont la bonté de nous les envoyer.

FOURAGES.

Le foin a été vendu à la barriere S. Michel, depuis le 9 Juillet, juſques & compris le Mercredi 18 dudit mois, 39 à 40 ℔ *le cent*.

La paille a été vendue les 12, 13 & 14 Juillet au *Fauxbourg* S. Martin, 11 à 12 ℔ *le cent*; le Mardi 17 & le Mercredi 18, 13 & 14 ℔ *le cent*.

Prix *de l'or & de l'argent à Paris le* 18 *Juillet* 1764.

L'or fin, 100 ℔ *l'once*; — l'or au titre, 84 ℔; — l'argent fin, 53 ℔ 10 ß *le marc*; l'argent au titre de 11 *deniers*, 10 *grains*, 51 ℔ 5 ß *le marc*.

Prix *des Piaſtres.*

A Lyon le 10 Juillet, 48 ℔ 17 ß 6 ₰ *le marc*; à Paris le 18 Juillet, 48 ℔ 5 ß.

Volaille et Gibier.

Prix de la volaille à Paris, le Mercredi 18 *Juillet.*

	℔	ß	₰
Le Chapon gras, nouveau la piéce	3	15	
La Poularde nouvelle. . . .	2	15	
Le chapon vieux	2	10	
La Poularde.	2		
Le Poulet gras, *mort* . . .	2	7	
Le Poulet commun . . .	1		
Le Poulet gras, *en vie*. . .	1	4	

Le Poulet commun,			15
Le Canard *de paillier*			18
Le Faiſandeau		3	15
Le Levraut,		4	
Le Lapreau		1	5
Le Ramier			
La Tourterelle			
Le gros Pigeon *gras*		1	
Le Pigeon de voliere			14
Le Pigeon noir			7
Le Bizet			5
La Perdrix			16
La Caille			10
Le Dindon gras *mort*		4	
Le Dindon commun		2	15
Le Dindon gras en *vie*,		3	
Le Perdreau,		1	10
Le Marcaſſin		4	

PRIX DES GRAINS *vendus dans la Halle de Paris, le Mercredi* 18 *Juillet* 1764.

	℔	ß		℔	ß	d.
Froment, *le ſeptier*, peſant 240 ℔.	14		à	15	10	
pluſieurs ont vend.	10	10	à	13	10	
Seigle *le ſep.* 225 ℔	5		à	5	15	
Orge, *le ſep.* 225	5	10	à	6	5	
Avoine *le ſep.* 110	14		à	18		
Lentilles	25		à	30		
Haricots	22					
Pois gris	13		à	15		
Veſce	12		à	14		
Féves ſuiſſes						
Féverolles	12	10				
Millet	19		à	20		
Chenevis	13	10	à	15		
Sarazin	7	10				
Navette	20		à	22		
Lin	30					
Farine blutée, *le boiſſeau*	21	ß 9	à	28	ß	d.
Remoulage	15		à	30		

PRIX DES GRAINS *vendus en ſacs ſur le Port de la Grêve, du* 16 *au* 18 *Juillet.*

Froment, *le ſept.*	14 ℔	ß	à	15 ℔	ß	
pluſieurs ont vend.	10	10	à	13	15	
Orge	6	5	à	6	15	
Eſcourjeons *nouv.*	6	10	à	6	15	
Veſce	13	10	à	14		
Avoine *en ſacs*	16		à	17		
Avoine *en banne*	13	10	à	16		
Farine blutée, le ſac peſant 325 ℔	30					

CHANGE DE LONDRES

Avec les différentes Places de l'Europe, le 10 *juillet* 1764.

Amſterdam, 2 uſances ½	36	9	
D°. à vue	36	6	
Rotterdam, 2 uſances ½	36	9	
Hambourg, 2 uſances ½	36	1 à 2	
Paris	30	⅜	
D°. 2 uſances	30	⅛	
Bordeaux, 2 uſances	30		
Cadix	38		
Madrid	38	⅝	
Bilbao	38		
Livourne	48		
Gênes	47		
Veniſe	50		
Lisbonne	5	à 5 ¼	
Porto	5	4 ¾ à ⅞	
Dublin	8	⅞	
Agio de la banque d'Holl.	3	⅛ p °/°	

Prix des matieres d'or & d'argent & de la Cochenille à Londres le même jour.

	℔	ß	d.	
Or en barres & monnoyé	3	18	3	
Piéces de huit, appellées Grandes Pillares	5	2		
D°. petites	5	2		
Grandes Mexicaines	5	2		
D°. petites	5	2		
Argent en barres	5	3		½
Cochenille la ℔	15	ß 9	d. à 16	ß

PRIX DES FONDS PUBLICS *en Angleterre, le même jour.*

Actions de la banque	112 ¾	½
Vieilles annuités du Sud.	82 ½	
D°. réduites à 3 p °/°	83 ⅝	à ¼
De la Com. des In. à 3 p °/°	80 ½	à ⅝
D°. 1762 à 4 p °/°		
Bill. de la C. des I. prime.	17 13	à 14 ß
De l'Ech. 1763		
Eſcompte	1	
De la Mar. payable en Juin		
Eſcompte	6	½
Souſcriptions 1763		
De la Marine. à 4 p °/°	93 ½	à ⅜
4 p °/° 1763	93 ½	à ⅜

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1764.	*Du Lundi 16.*	*Mardi 17.*	*Mercredi 18.*	*Jeudi 19.*
Actions des Indes.	940	955	965	970
Emprunts de la Comp.		475	476	476
Promesses de la Comp.		7 ½	7 ¼	7
Actions des Fermes.	1025	1025	1025	1025
3e Loterie Royale.	792			
Lots de la 3e Loterie.	8e. t. 8	8e. 9e t. 7½ 10e t. au pair		8e. 9e. t. 7
Duplicata de la 3e.				
Amortissement.				1 ½
2 ß p ℔ du Dixiéme.	1 ¾	1 ⅝	1 ½	1 ½
Annuités.	483	484	486	488
Coupons d'annuités.	96 ½	97	97	97
Emprunt de 50 millions	7 ¼	7	7	6 ¾
Colonies, 1759.	8 ½		8 ¼	8
Récépissé des Monnoies	5. Paris			
Époques.	6e. 7e. 8. 8e à 12. 11.	4e. 6 p% 8e. à 12e. 11 ½	6e. 7 ½ 8e. à 12 11 ½.	5e. 6. 8e. à 12e. 11
CONTRATS.				
Sur la Ville.				
A 4 p %.		77		77
3 p % sur les Cuirs.	55. Jouiss. de Juil.	55		55
3 p % sur les Postes.				
Bretagne.		8	8	8
Languedoc.				
Bourgogne.				
Sur le Clergé				
Tailles. Glité de Paris.				
Tailles. de Province.				
CHANGES.				
Amsterdam.	56 ⅛	56 ¼	56 ¼	56 ¼
Londres.	30 3/16.	30 3/16.	30 3/16.	30 3/16.
Hambourg.	177 ½	177 ½ au ¼	177 ¾ à ½	177 ½
Madrid.	15	15	15	15
Cadix.	14 18	14 18	14 18	14 18
Livourne.	95 ½	95 ¼	95 ¼	95 ¼
Lyon, *Août*	1 p %.	Août 1 p%.	Août 1 p % à ⅞	Août 1 p%

ETIAGE DE LA RIVIERE DE SEINE.

La riviere de Seine étoit le 9 Juillet à un pied deux pouces, le 10 à un pied quatre pouces, le un pied trois pouces, le 12 à un pied deux pouces, le 13 à 1 pied quatre pouces; les 14, 15, 17, 18 & 19, à un pied un pouce au-dessus des plus basses eaux.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1764.

GAZETTE DU COMMERCE.

ANNÉE 1764. Du Mardi 24 Juillet.

DE STOCKOLM, *le 24 Juin* 1764.

ON mande de cette Ville, que le Gouvernement ayant reconnu que depuis l'année 1756, tems auquel les droits d'entrée avoient été augmentés, les revenus de la douane étoient diminués, a donné ordre de ne plus percevoir que les droits portés par les anciennes Ordonnances.

D'AMSTERDAM *le* 11 *Juillet* 1764.

On attend tous les jours ici l'arrivée de trois Vaiſſeaux de retour des Indes, ſçavoir, le *Slooten* & le *Thuyſte Byveg*, pour la Chambre d'*Amſterdam*, & le *Weſtervelt* pour la Chambre de *Zelande*, de la Chine, dont le chargement conſiſte en 2, 398, 212 ℔ de thé boé; — 165, 596 ℔ de thé de Congo; — 101, 840 ℔ de thé Soatchon; 31, 999 ℔ de thé Péco; — 21, 862 ℔ de hyſan; — 16, 713 ℔ de thé Hyſan Schin; 6, 703 ℔ de thé Bing; — 24, 199 ℔ de tunkay; — 79, 044 ℔ de ſonglo; — 174, 386 ℔ de zinc; — 150, 038 ℔ d'étain; — 29, 835 ℔ de ſoie de Nanquin, blanche; 6, 227 ℔ de ſago; — 3, 299 ℔ de rhubarbe; 3, 928 ℔ d'anis à l'étoile; — 3, 000 paquets de cannes; — 6000 piéces de toiles de Nanquin; — 3, 828 piéces diverſes, ou vern. en laque; — 730 caiſſes, 389 *cuveaux*, & 1407 paquets de porcelaine; — 150 piéces de damas à meubles d'une couleur; 50 piéces de damas de 2 couleurs; 250 piéces de damas, *pouſſes* de 10 fils; 200 piéces de 8 fils 100 piéces de ſatins unis de 10 fils; 100 piéces de pout de ſoie unies, de 10 fils; 100 piéces de gorgorons de 8 fils; 100 piéces de Pekin ou Arm. rou. de 8 fils; — 150 piéces dito de 6 fils; — 350 piéces dito unis de 4 fils; 50 piéces de mouchoirs de Pekin de 4 fils unis; — 250 piéces dito à carreaux de 4 fils; — 150 piéces de mouchoirs de Pekin de ſatin croiſé; — 100 piéces dito croiſés ſans carreaux,

DE BORDEAUX, *le* 14 *Juillet* 1764.

PRIX *courant des marchandiſes des Iſles au cent, qui ont varié.*

Sucre blanc, ſeconde *ſorte*, 54 à 55 ℔; d°. troiſiéme *ſorte*, 49 à 51 ℔; — ſucre brut de Leogane, 32 à 34 ℔; — d°, du Cap, 30 à 32 ℔; — d° de St. Louis, 27 à 29 ℔; gingembre, 30 ℔; — canefice 18 à 20 ℔.

MARCHANDISES *à la livre.*

Caffé de la Martinique, 14 à 17 ß 6 d., indigo cuivré fin, 5 ℔ 5 ß; — caret, 10 ℔ 10 ß à 11 ℔; — cacao, 13 ß 6 d. à 14 ß 6 d.

PRIX *des grains & eaux-de-vie.*

Froment, 9 à 12 ℔; — ſeigle du Pays, 6 à 6 ℔ 10 ß le *boiſſeau*, peſant 120 ℔; eaux-de-vie, 100 ℔ les 32 *veltes* ſans demande.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port du 9 au 11 Juillet les Navires le *Jupiter*, de Bayonne, de 200 tonneaux, Capitaine Daſſier, la *Marie Margueritte*, de Bordeaux, de 200 tonneaux, Capitaine Mandavit, venant

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

tous deux de la Martinique ; — la *Marie Magdeleine*, de Cherbourg de 90 tonneaux, Capitaine Lefebvre venant du Port au Prince ; — la *Rusée*, de Bordeaux de 150 tonneaux, Capitaine Wauſſanges, venant de S. Domingue ; — la *Marie Anne*, de Bordeaux, de 70 tonneaux, Cap. Labatut, & la *Sophie*, de la Guadaloupe, de 100 tonneaux Cap. Boyer, venant tous deux de la Guadaloupe, chargés de 431 barriques, 26 quarts, 1 tierçon de ſucre brut ; — de 435 barriques, 3 tierçons, 7 quarts de ſucre terré ; — de 57 barriques, 4 tierçons 8 quarts de ſucre tête ; — de 193 barriques, 278 tierçoncs, 529 quarts, 72 barrils, 59 futailles, 12 ſacs, 6 boucauds de caffé ; de 8 barriques, 4 quarts, 1 ancre, d'indigo ; de 2 barriques 1 quart de rocou ; de 127 cuirs en poil ; de 7 cuirs tannés ; de 2 futailles de vieux cuivre ; de 30 barrils, 10 caiſſes de confitures ; — de 8 caiſſes, 1 caiſſon de liqueur ; de 9 caves, 17 caiſſes de ſirop ; — d'un grenier de bois de gayac ; — d'un grenier de bois de Campêche ; — de 2 greniers de canefice ; — de 21 balles, 8 ballots, 13 matelas de coton ; — de 18 caiſſes de vin d'orange ; — d'un barril, 21 quarts, 99 ſacs de cacao ; — d'une caiſſe de pâte de cacao ; d'une caiſſe de rames de papier ; — d'une peau de loutre ; — de 4 peaux de tigre.

NAVIRES *en coutume pour les Iſles.*

Le *Provençal*, de Bordeaux, Armateur le Sr. *Lefebvre* ; *Delmeſtre*, Courtier ; — *l'Aimable Roſe*, de Bordeaux, Armateurs MM. *Baour & Comp. Delmeſtre* Courtier ; le *Maréchal de Biron*, de Bordeaux, Armateurs MM. *Geneſtet & Joyeux*, *Delmeſtre*, Courtier ; — *l'Eſpérance*, de Bordeaux, Armateur le Sr. *Pelb*, *Caubet*, Courtier ; le *St. Joſeph*, de Bayonne, Armateur le Sr. *Caudau de la Salle*, *Jude*, Courtier ; la *Princeſſe des Landes*, du Cap. Armateur le Sr. *Seignouret*, *Delmeſtre*, Courtier ; la *Marquiſe de Rochechouart*, de Bordeaux, Armateur le S. *J. Montet*, *Caubet*, Courtier ; *l'Aurore*, de Bordeaux, Armateurs MM. *Alquier & fils*, *Jude*, Courtier ; — *l'Actif*, de Bordeaux, Armateurs MM. *Delſolliers*, *Lageauge & Delborthe*, *Jude*, Courtier ; — la *jeune Catherine*, de Bordeaux, *Jude*, Courtier ; — la *Légere*, de Bordeaux, Capitaine *Fatin*, Armateur le Sr. *Didouet*, *Delmeſtre*, Courtier ; — le *St. Jacques*, de Bordeaux, Armateur le S. *Dudouet*, *Delmeſtre*, Courtier ; — la *Nannette*, de Bordeaux, Armateur MM. *Dupuy*, *freres & Comp. Delmeſtre*, Courtier ; — *l'Hercule*, de Bordeaux, Armateur le Sr. *Cillou*, *Chevret*, Courtier ; — le *Prince de Robecq*, de Bordeaux, Armateur le Sr *Lafite l'aîné*, *Chevret*, Courtier ; — le *Corbeau*, de Vannes, Capitaine *François Dicaneau*, Armateur le Sr. *Corbun*, *Caubet*, Courtier ; — *l'Heureux*, de Caen, Armateurs MM. *Venés & Deſclaux*, *Delmeſtre*, Courtier ; le *S. Léonard*, de Bordeaux, Armateur le Sr. *Léonard Lafite*, *Jude*, Courtier ; — les *deux Amis*, de Cherbourg, Capitaine *J. Delamer*, Armateur le Sr. *Caila*, *Delmeſtre*, Courtier.

DE LA ROCHELLE, *le* 14 *Juillet* 1764.

Le Navire le *Crucius*, Capitaine Bidet, mit à la voile le 8 du courant pour Cayenne & St. Domingue ; — le Navire le *Solide* eſt arrivé ici de Dublin, chargé de 300 barrils de bœuf, de 20 barrils & 50 frequins de beurre ; — de 70 caiſſes de chandelles ; — le Navire la *Providence*, Capitaine Hirſechholme, eſt arrivé d'Arendahl, chargé de 3100 planches de diverſes longueurs, & de 1054 barres de fer.

Suivant des lettres reçues ici du Cap, datée du 14 Mai, les Marchandiſes y valoient, ſçavoir ; le ſucre terré blanc, 58 à 64 ℔ le *cent* ; — le commun terré, 48 à 54 ℔, le fret à 14 ℔ ; — le ſucre brut, 30 à 32 ℔, le fret à 16 ℔ ; le coton, 200 à 205 ℔, le fret à 36 ℔ ; — l'indigo, 7 ℔ 15 ß à 8 ℔ 10 ß la ℔, le fret à 30 ℔ ; le caffé nouveau ; 15 à 15 ß 6 ℔, le vieux, 11 à 14 ß, le fret à 15 à 16 ℔ ; — le vin vieux, 250 ℔ ; — le vin nouveau, 150 ℔ la *barrique* ; — farine de Moiſſac, 70 à 75 ℔ le *barril* ; — marchandiſes ſeches, 70 à 90 p $\frac{o}{o}$ de bénéfice ; — Négres 13 à 1400 ℔ chacun ; — Piaſtres, 35 p $\frac{o}{o}$.

PRIX *des grains à Marans*, *le* 10 *Juillet*.

Froment, 125 à 130 ℔ le *muid*, peſant 2200 ℔ *poids de marc* ; — ſeigle 90 à 92 ℔ ; baillarge, 68 à 70 ℔ ; — orge, 63 à 65 ℔ ; l'eau-de-vie de la Rochelle, 85 ℔ les 27 *veltes*.

EXTRAIT *d'une lettre écrite d'Angoulême le* 10 *Juillet* 1764.

Je reviens de Cognac, Monſieur, où

j'ai appris que les Hollandois tiroient le meilleur parti de deux branches de notre commerce. Voici comment, je disois à un Négociant de cette Ville, en parlant d'agriculture, que j'avois fait venir de Riga de la graine de lin pour la semer au printemps, dans l'espérance qu'elle réussiroit mieux que celle du Pays. Ce Négociant m'a détrompé, en m'assurant que la Hollande la tiroit de Cognac, puisque lui-même en avoit fait par commission un envoi considérable. Les Hollandois pour faire croire que cette graine vient du Nord, la mettent en barrils, & la portent ensuite en Bretagne, en Normandie, en Flandre & dans les autres Pays qui leur en demandent, en y gagnant 200 ou 300 p$\frac{o}{o}$.

Comme les Hollandois ont beaucoup de moulins à vent, ils convertissent le surplus de cette graine en huile, & nous la renvoyent, avec le bénéfice au moins de la main d'œuvre.

Il seroit essentiel, pour que cette denrée ne sortît point du Royaume, d'avertir les Habitans des lieux où l'on cultive cette graine, de s'adresser aux Négocians de Cognac; en les prévenant à propos, ils feroient passer ces graines dans les ports qu'on leur indiqueroit, à moins de frais que les Hollandois.

D'un autre côté, comme il y a beaucoup de moulins à vent aux environs de la Rochelle, & sur les côtes de la Mer en cet endroit, des personnes pourroient, à l'imitation de la Hollande & de la Flandre, y faire construire des moulins à pilon avec lesquels on extrait les huiles des graines de toute espèce. Les moulins que l'eau ou des animaux font mouvoir, n'extrairoient pas avec tant de promptitude & de profit que ceux-là.

Si les Hollandois trouvent leur intérêt à venir chercher cette graine & d'autres, comme chenevis, navette, *&c.* & à nous rapporter les huiles qu'ils en tirent, à plus forte raison, combien de bénéfices ne feroient point dans le Pays, ceux qui les imiteroient?

LETTRE *d'un Associé du Bureau d'Agriculture de S. Etienne, du* 13 *Juillet* 1764.

» Je suis chargé, Monsieur, par le Bureau de la Société royale d'Agriculture » de cette Ville, de vous adresser le détail » d'un orage affreux arrivé Dimanche dernier 8 du présent mois, & qui a jetté » dans la désolation plusieurs Paroisses de » notre district: vous nous obligerés infiniment de vouloir bien en insérer le » récit dans la prochaine feuille des nouvelles.

» Environ sur les quatre heures du soir » le Ciel s'obscurcit excessivement, le » tonnerre se fit entendre avec un bruit » effroyable; notre atmosphere étoit enflammé de toutes parts, les nuages entassés & poussés avec impétuosité par les » vents du Nord & d'Est, s'ouvrirent tout-à-coup; dans l'instant la campagne fut » couverte d'une grêle telle qu'on en a » jamais vu dans ces cantons; il n'y eut » presque aucun intervalle entre les apparences de la récolte la plus belle, » la plus abondante, & la destruction totale des richesses prêtes à recueillir: » cette grêle fut accompagnée d'un déluge si considérable, que deux ruisseaux, » l'un appellé *Cotaley*, & l'autre *Vachery*, » qui pour lors étoient à sec, roulerent » avec une rapidité incroyable, un volume d'eau de 15 à 20 pieds de hauteur, qui entraîna avec un horrible fracas tous les troupeaux qui se trouverent » sur son passage, déracina les arbres, » détacha des rochers & rasa tous les édifices & toutes les maisons qui faisoient » obstacle à son cours: huit Paroisses dont » la plus éloignée est à trois lieues de distance de cette Ville, furent dévastées » par ce torrent, seize personnes périrent » dans les eaux, treize maisons furent » submergées ou considérablement endommagées; dix-sept usines, douze » moulins, deux martinets, une scie à » l'eau & toutes les écluses & les levées » qui faisoient jouer ces artifices, furent » totalement détruits. Les campagnes qui » ont essuyé ce funeste accident, offrent » le spectable le plus triste que l'on puisse » imaginer: Les terres & les prairies sont » couvertes de débris des maisons & des » meubles, d'arbres déracinés, de graviers, de grosses pierres, & ce qu'il y » a de plus surprenant, des rochers d'une » grosseur si énorme que la mine seule est » capable d'enlever, ont été transportés

» au milieu des fonds, & la plupart des » meules des moulins ravagés, ont totalement disparu; le lit des ruisseaux, qui » dans leur cours faisoient mouvoir des » édifices où l'industrie des Habitans fournissoit à leur subsistance, a été dérangé » de telle sorte, qu'il paroit presque impossible d'y reconstruire des usines pour » l'aiguisement des lames de couteaux, » travail qui faisoit toute la ressource de » ces Paroisses, dont les Habitans qui ci-devant étoient aisés, sont actuellement » réduits à l'indigence la plus déplorable.

» Ce tableau, Monsieur, est tracé sur » le rapport de l'un des Membres de notre » Bureau, qui s'est transporté sur les lieux » pour vérifier les faits par lui-même.

DE NANTES, *le* 14 *Juillet* 1764.

PRIX *des marchandises qui ont varié.*

Bois de fustel, 15 ℔ le *cent*; — coton en laine de St. Domingue, 155 à 160 ℔; — savon marbré, 35 ℔; — cacao de guayaquil, 15 à 16 ß la ℔; — bougie du Mans, *supérieure*, 2 ℔ 8 ß à 2 ℔ 10 ß.

Le prix des assurances est toujours le même, il n'y a que le fret de Nantes à Dunkerque & à Calais, qui étoit de 28 à 30 ℔ par tonneau de 2000 ℔, & qui est réduit à 25 ℔.

PRIX *des grains qui ont varié.*

Froment d'Amont nouveau, 135 à 138 ℔; froment d'Orléans nouveau, 134 à 136 ℔ le tonneau, pes. 2280 ℔ *poids de marc*; seigle nouveau d'Orléans, 76 ℔; seigle vieux d'Orléans, 80 à 76 ℔; — orge 70 ℔ le tonneau, pesant 2137 ℔.

PRIX *des sels.*

Le sel nouveau au Poulignen & au Croisil, 35 ℔, le vieux, 40 ℔ le *muid*; — à Bourgneuf, 66 ℔ la *charge*.

ARRIVÉE DE NAVIRES.

Le Navire, la *Fidélité*, le Sr. Halgan, Capitaine, Armateur M. *Cadon*, venant du Cap; — le *Gravillan*, Armateur M. *de Guer*, le Sr. de l'Isle, Capitaine, venant du Port au Prince; — *l'Elizabeth*, du fort Dauphin, Armateur M. *Piveteau l'aîné*, le Sr. Latouche, Capitaine, venant du fort Dauphin; le *St. Julien*, de Leogane Armateurs MM. *Bouteiller pere & fils*; le Sr. P. Leroi, Capitaine, venant de Leogane, chargés de 812 barriques, 20 quarts de sucre terré & tête; — de 447 barriques, 6 quarts de sucre brut; de 54 futailles, 109 barriques, 375 quarts & 155 sacs de caffé; — de 16 futailles, 14 barriques, 12 quarts d'indigo; — de 32 balles 67 ballots de coton; — de 526 cuirs en poil; — de 2 quarts de caret; — de 6 madriers de bois d'Acajou; — d'un sac de cacao; — de 14 madriers de bois des Isles; de 33 caisses de sirop, de confiture & de liqueur.

ARRIVÉE *de Navires à Nantes le* 15 *Juillet* 1764.

Le Navire les *jeunes Cousines*, Armateur M. *Martel*, le Sr. J. B. Gaugy, Capitaine, & le Navire *le Tonnere*, à la consignation du Sr. *Jacques Edelin*, Capitaine, venant de Leogane; — le Navire la *Sevre*, de St. Marc, Armateurs MM. *Desseigne*, *Drouen & Dulac*, le Sr. Jean Peignon, Capitaine, venant de St. Marc; — le Navire *le Pere de famille*, Armateur M. *Mosneron*, le Sr. Malescot, Capitaine, le Navire *la Paix*, Armateur M. *Simon Deurbroucq*, le Sr. Beaulon, Capitaine, le Navire la *Marquise de Choiseul*, Armateur M. *Orry*, le Sr. Navaria, Capitaine, & le Navire l'*Hirondelle*, Armateur M. *Rondiniere*, le Sr. L. de Rennes, Capitaine, venant tous quatre du Cap; — le Navire le *Tigre*, Armateur M. *Espivent de la Villesboisnet*, le Sr. Guyat, Capitaine, le Navire le *Comte de Grammont*, Armateurs MM. *Brondou pere & fils*, le Sr. Joseph Olivier, Capitaine, venant du port au Prince, chargés de 792 barriques, 36 quarts de sucre brut; — de 2111 barriques, 239 quarts de sucre terré & tête; — de 40 futailles, 309 barriques, 1 ancre, 745 quarts, 164 sacs de caffé; — de 324 balles & 31 ballots de coton; — de 35 futailles, 120 barriques, 2 ancres & 95 quarts d'indigo; — de 69 cuirs & 169 côtés de cuirs tannés; — de 1918 cuirs en poil; — de 17000 ℔ de bois de Gayac; — de 51 madriers de bois d'Acajou; — de 54 madriers & 15000 ℔ de bois des Isles; — de 40 barrils & caisses de liqueurs & de confitures; — de 7 dents d'élephant; — de 4 sacs de cacao; — de 8 quarts de caret.

On vient d'apprendre l'arrivée à Pimbeuf du Navire le *Jean-François*, venant auſſi des Colonies, en 90 jours de traverſée, par des vents contraires qui ont pareillement retardé l'arrivée des Navires ci-deſſus.

DU HAVRE, *le* 18 *Juillet* 1764.

PRIX *du fret pour Hambourg.*

Sucre, 8 marcs lubs du tonneau de 2000 ℔ *poids de marc*; — caffé, 10 marcs lubs; — indigo, 20 ß du *cent*, avec 5 ß par *marc* d'avaries & chapeau.

POUR *Rotterdam & Amſterdam.*

Sucre, 6 florins courant du tonneau de 2000 ℔ *poids de marc*; — caffé 9 florins *idem*; indigo, 20 ß du *cent*, avec 10 p $\frac{0}{0}$ d'avaries & chapeau.

PRIX *de la Voiture par terre.*

Du Havre à Rouen, 3 ℔ du *cent peſant*, pour être rendu en 3 ou 4 jours; — à Paris, 6 ℔, en 10 à 12 jours; — à Reims, 8 ℔, en 10 jours; — à Troyes 8 ℔ 10 ß, en 12 jours; — à Amiens & à Abbeville, 5 ℔, en 8 à 10 jours; — Beauvais, 6 ℔, en 10 à 12 jours; — St. Quintin, 10 ℔, en 12 jours; à Lille-en-Flandre, 12 ℔ en 30 jours.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port le 17 & le 18 Juillet, le Navire la *Paix*, Capitaine Eyrier, venant de St. Marc, & du Port au Prince; — le Senau *la bonne Union*, Cap. Bouvier, venant de la Martinique, chargés de 41 barriques, 2 demi-barriques, 3 quarts de ſucre brut; — de 176 barriques, 15 tierçons, 13 quarts, 2 barrils de ſucre terré; — de 20 tierçons, 48 quarts, 10 ancres d'indigo; — de 131 barriques, 109 tierçons, 98 quarts, 485 ſacs de caffé; de 55 balles, 6 ballots de coton; — d'un barril de caret; — de 285 cuirs ſecs en poil; d'un grenier de canefice; d'un grenier de bois de Gayac; — de 22 barrils de citrons confits; de 3 ſacs de cacao; — d'une caiſſe de pâte de cacao; — de 12 caiſſes de liqueurs; — d'une caiſſe, 1 barril & 4 caves de ſirops.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port le 17 & le 18 Juillet, le Sprig Hollandois, la *Dame Anne*, Capitaine Opkés Kuolles, allant à Amſterdam, chargé de ſucre & de caffé; — les Navires la *Providence*, Capitaine Hebert, l'*Eſpérance*, Capitaine Aze, & le Sloup le *Paquebot de la Guadaloupe*, Capitaine Guillemette, allant à la Guadaloupe; — le Senau les *deux Sœurs*, Capitaine Grenguet, allant à la Martinique; — la Gabarre du Roi, la *Vierge de grace*, Capitaine Douyere, allant à Breſt, & le Navire Anglois le *London*, Capitaine Crawford, allant à Glaſcow en leſt.

NAVIRE *en armement.*

Le Navire le St. *Antoine*, de 180 tonneaux environ, 6 canons, 4 pierriers, 20 hommes d'équipage, Capitaine Georges Chevalier, eſt en charge en ce Port pour aller en droiture à Liſbonne & à Marſeille. Ceux qui voudront y paſſer ou faire charger des marchandiſes à fret, s'adreſſeront à Rouen, à M. N. *Famin*. Au Havre, à M. *Pierre Famin*.

DE ROUEN, *le* 19 *Juillet* 1764.

PRIX *des voitures par terre qui ont varié.*

De Rouen à Angoulême, 11 ℔ du *cent peſant*, pour être rendu en 30 jours; — à Avalon-en-Bourgogne, 6 ℔, en 15 jours; à Auxerre, 5 ℔ 10 ß, en 13 jours; — à Auxonne, 7 ℔, en 24 jours; — à Beaune, 7 ℔, en 24 jours; — à Befort, 12 ℔, en 35 jours; — à Berne-en-Suiſſe, 12 ℔, en 35 jours; — à Beſançon, 10 ℔, en 28 jours; à Blaye, 9 ℔, en 30 jours; — à Blois, 5 ℔ 10 ß, en 15 jours; — à Bordeaux, 9 ℔, en 30 jours; — à Châlons, 7 ℔ 10 ß, en 26 jours; — à Châtellerault, 7 ℔, en 22 jours; à Clermont, 9 ℔, en 26 jours; — à Dijon, 6 ℔ 10, en 22 jours; — à Dol en Franche-Comté, 12 ℔, en 35 jours; — à Fontenay, 9 ℔, en 26 jours; — à S. Germain-en-Laye, 55 ß, en 5 jours; — à la Rochelle, 7 ℔, en 28 jours; — à Limoges, 9 ℔, en 28 jours; à Lyon, 7 ℔ 10 ß, en 26 jours; — à Mâcon, 7 ℔ 10 ß, en 25 jours; — à Maringue en Auvergne, 9 ℔, en 28 jours; — à Marſeille, 12 ℔, en 40 jours; — à Mirebeau-en-Poitou, 9 ℔, en 28 jours; — à Montargis, 6 ℔, en 20 jours; — à Moulins, 7 ℔, en 24 jours; — à Nantes, 8 ℔, en 18 jours; — à Nevers, 6 ℔, en 20 jours; —

à Orléans, 3 ℔ 10 ß, en 10 jours; — à Niort-en-Poitou, 7 ℔, en 26 jours; — à Poitiers, 7 ℔, en 24 jours; — à Pons-en-Saintonge, 9 ℔, en 28 jours; — à Pont-Arlier en Franche-Comté, 12 ℔, en 30 jours; — à Puy, 12 ℔, en 30 jours; — à Rochefort, 9 ℔, en 28 jours; — à Roane, 7 ℔ 10 ß, en 26 jours; — à Saintes, 9 ℔, en 28 jours; — à Saumur & à Angers, 8 ℔, en 24 jours; — à Toulon, 16 ℔ en 45 jours; à Toulouze, 16 ℔, en 40 jours; — à Tours, 6 ℔ 10 ß, en 20 jours; — à Troyes-en-Champagne, 4 ℔, en 12 jours; — à Verſailles, 3 ℔, en 5 iours.

Les prix du fret & des aſſurances n'ont aucun changement depuis la Gazette, N°. 52.

Arrivée de *Navires.*

Il eſt entré dans ce Port du 11 au 16 Juillet, le Navire du Capitaine *Pieters Bruſſy*, & celui du Capitaine *Harmé Yanſen Van Miglen*, venant d'Hambourg, chargé de 300 gonnes de gaudron; — d'un grenier de noir à noircir; — de 78 balles de laine; — de 110 tonneaux de plumes; — de 5 tonneaux de groſil (a); — de 18 tonneaux de cire; — de 13 tonneaux de peaux de liévre; de 500 ſaumons de plomb; — de 19 barrils de fer blanc; — de 8 rouleaux de tiſſu de ploc; — de 8 tonneaux, 115 feuilles, 17 paquets, & 41 fonds de cuivre; d'une ballede peaux de vaches de Ruſſie; — d'un barril de ſerpes; — de 2 tonneaux de limes; — d'un barril de potaſſe; de 12 gonnes de ſaumon; — d'un barril de ſoie de ſanglier; — de 6 barrils de litarge; — de 20 botes de fil de laiton; — de 2 paquets & 1 barril de clinquaillerie; les Navires de *Lars Forſſel*, & de *Johan Tornebolm*, venant de Stockolm, chargés de 81 barres de fer; — de 8 caiſſes de clinquaillerie; — de 191 botes d'acier; de 5 caiſſes de tole; — de 10 barrils de fer blanc; — de 83 barrils d'alun; — de 3713 botes de fil de laiton; — de 10 caiſſes de clouds de fer; — de 326 gonnes de gaudron; d'un grenier de bois de ſapin; — le Navire du Capitaine *Jelles Murk*, venant d'Amſterdam, chargé de tabac.

(a) *Croſil, verre caſſé en petits morceaux, qu'on renvoie aux Verriers pour être refondus.*

Edit du Roi, *donné à Compiegne au mois de Juillet 1764, enrégiſtré au Parlement le 19 dudit mois.*

Par cet Edit contenant neuf articles, Sa Majeſté ordonne que ſa Déclaration du 25 Mai 1763, concernant le libre tranſport des grains dans ſon Royaume, avec permiſſion d'en faire des magazins; enſemble les Lettres patentes interprétatives d'icelle du 5 Mars dernier, ſeront exécutées; en conſéquence, veut Sa Majeſté qu'il ne puiſſe être donné aucune atteinte à ladite circulation dans l'intérieur.

Sa Majeſté permet à tous ſes Sujets, de quelque qualité & condition qu'ils puiſſent être, même les Nobles & Privilégiés, de faire commerce de toutes ſortes de grains & farines, ſoit avec les Regnicoles, ſoit avec les Etrangers, & de faire tels magazins qu'ils jugeront néceſſaires, ſans qu'ils puiſſent être inquiétés en aucune façon, ni que leſdits Nobles & privilégiés puiſſent être aſſujettis à aucunes impoſitions, pour raiſon de ce commerce ſeulement.

Que la ſortie des bleds, ſeigles, méteils & farines, ne ſera permiſe par mer, quant-à-préſent, que par les Ports de *Calais, St. Valery, Dunkerque, Fécamp, Dieppe, le Havre, Rouen, Honfleur, Cherbourg, Caen, Grandville, Morlaix, St. Malo, Breſt*, Port *Louis, Nantes, Vannes, la Rochelle, Rochefort, Bordeaux, Blaye, Libourne, Bayonne, Cette, Vendre, Marſeille & Toulon*; & l'exportation ne pourra en être faite que ſur des Vaiſſeaux François, dont le Capitaine & les deux tiers au moins de l'équipage ſeront François.

Sa Majeſté permet à tous ſes Sujets & à tous Etrangers, de faire entrer librement dans le Royaume, ſur toutes eſpèces de Vaiſſeaux indiſtinctement, tous grains graines, grenailles, farines & légumes venant de l'Etranger, en payant les droits ordonnés par le préſent Edit.

Que dans le cas où le prix du bled ſeroit porté à la ſomme de 12 ℔ 10 ß le *quintal* & au-deſſus dans quelques uns des Ports ou des lieux ſitués ſur la frontiere du Royaume, & que ce prix ſe ſeroit ſoutenu dans le même lieu pendant trois marchés conſécutifs, Sa Majeſté veut que

la liberté ci-deſſus accordée, demeure ſuſpendue, juſqu'à ce qu'il en ſoit par elle autrement ordonné.

Le bled froment ſera aſſujetti à l'entrée du Royaume, à un droit d'un p $\frac{o}{o}$; & les ſeigles, menus grains, graines, grenailles, farines & légumes, à celui de 3 p $\frac{o}{o}$. Voulant néanmoins Sa Majeſté que leſdits grains ne payent à la ſortie de ſon Royaume, que le droit d'un demi p $\frac{o}{o}$; & que ceux qui voudront faire entrer ou ſortir ces denrées, ſeront tenus de faire leurs déclarations aux Bureaux établis pour la perception des droits du Roi.

Il eſt auſſi permis à tous Etrangers ou Regnicoles de faire entrer toutes eſpèces de grains dans le Royaume, & de les y laiſſer en entrepôt, ſçavoir; les bleds pendant un an, & les menus grains, graines, grenailles, farines & légumes, pendant ſix mois ſeulement, pendant lequel temps ils pourront les exporter librement à l'Etranger, ſoit en nature de grains, ſoit en farines, ſur tous Vaiſſeaux indiſtinctement, ſans payer aucuns droits, & ils ne ſeront aſſujettis à payer les droits que dans le cas où leſdites denrées ſeroient introduites pour la conſommation des Habitans du Royaume, ou après l'expiration du terme fixé pour l'entrepôt, *&c.*

DÉCLARATION *du Roi, enrégiſtrée au Parlement le 17 Juillet 1764.*

LE ROI a donné le 13 de ce mois une Déclaration par laquelle il ordonne, 1°. Que tous les Officiers de ſa Maiſon & des Maiſons royales, à tous Officiers jouiſſans du droit de ſes Commenſaux, & généralement à tous ceux qui ſont pourvus d'Offices de quelque nature qu'ils ſoient, ſeront exempts de taille & d'autres impoſitions qui ſe payent conjointement avec la taille, pendant trois années, à commencer du premier Octobre prochain, quant à la taille d'exploitation ſeulement, on ne comprend point dans ladite ſuſpenſion l'exemption de la taille perſonnnelle dont leſdits Officiers continueront de jouir, ni les exemptions & prérogatives dont jouiſſent les Officiers de ſes Cours & Compagnies ſupérieures, *&c.* non plus que les exemptions accordées aux Officiers Militaires, *&c.*

2°. Les Officiers dénommés dans l'article précédent, & dont le privilége d'exemption de taille, quant à l'exploitation, ſera ſuſpendu; enſemble les Bourgeois des Villes franches qui exploiteront leurs biens propres, de quelque nature qu'ils ſoient, tels que terres labourables, prés, bois, vignes, *&c.* ſeront impoſés pendant ledit temps de trois années, comme les autres taillables.

3°. Les Officiers de judicature & de finance, dont les priviléges ne ſont point ſuſpendus, ne jouiront d'aucune exemption, ſoit de taille perſonnelle, ſoit de celle d'exploitation, ſi la réſidence n'eſt au moins de ſept mois dans l'année pour ceux qui n'exerceront point de fonctions par ſemeſtre, & de quatre pour ceux qui la rempliſſent, par ſemeſtre.

4°. Les Officiers de Bailliages & Siéges Préſidiaux reſſortiſſans nuement en nos Cours, tant titulaires qu'honoraires, jouiront au premier Octobre prochain, de l'exemption de taille perſonnelle & autres impoſitions qui ſe payent conjointement avec la taille, dans le lieu où le ſiége de leur Juriſdiction eſt établi, & non ailleurs, à la charge par eux d'y réſider, ſuivant qu'il eſt preſcrit par l'article précédent; & au moyen de ladite réſidence, ils ne pourront être impoſés à la taille dans les autres lieux qu'ils habiteront le reſte de l'année.

5°. Les Lieutenans Généraux Civils ou Criminels, Lieutenans de Police, Lieutenans Particuliers, Préſidens, Conſeillers aſſeſſeurs, les Procureurs & Avocats auxdits Bailliages & Siéges Préſidiaux, jouiront ſeuls de cette grace, *&c.*

VENTE *de vin à l'amiable.*

Pluſieurs demi-queues de vin vieux du cru de la haute Bourgogne à vendre. Cette vente aſſez conſidérable tant par la quantité que par la qualité de ce vin, ſe fera ce jourd'hui 24 Juillet & jours ſuivans à 3 heures de relevée ſur des eſſais, chez le *Sr. Thierry, rue Dauphine à l'Hôtel d'Orléans*, ou mieux encore ſur les piéces qui ſont encavées à une portée de fuſil dudit Hôtel; — l'on ſouhaiteroit que quelques Milords Anglois ſe donnaſſent la peine de gouter de ce vin.

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1764.	*Du Vendredi 20.*	*Du Samedi 21.*
Actions des Indes.	970	955
Emprunts de la Compagnie.		
Promesses de la Compagnie.		
Actions des Fermes.	1027 ½	1027 ½
Troisiéme Loterie Royale.	792	
Lots de la troisiéme Loterie.	6e. t. 6	8e. 9e. t. 6 ¼
Duplicata de la troisiéme.		
Amortissement.	1 ¾	
Deux sols pour livre du Dixiéme.	1 ¾	1 ½
Annuités.	488	488
Coupons d'Annuités.	97 ½	
Emprunt de 50 millions.	6 ¾	6 ½
Colonies, 1759.	8	7 ½
Récépissé des Monnoies.		
Époques.	7e. à 8 10e. à 12e. 11	4e. 6 p % 7e. 7. 8e. à 12e. 11
CONTRATS.		
Sur la Ville.		
A 4 p %	77	
A 3 p % sur les Cuirs.		
A 3 p % sur les Postes.		8
Bretagne.		
Languedoc.		
Bourgogne.		
Sur le Clergé.		
Tailles { Généralité de Paris.		
Tailles { Généralité de Province.		
CHANGES.		
Amsterdam.	56 ¼	56 ⅜
Lodnres.	30 1/16	30 1/16
Hambourg.	177 ½	177 ½
Madrid.	15 ℔	15 ℔ 1
Cadix.	14 18	14 18
Livourne.	95 ¼	95 ¼ 7/8
Lyon, *Août.*	1 p % à ⅞	

AVIS.

Cette Gazette paroît deux fois par semaine, le Mardi & le Samedi : on y insere gratis *tous les Avis relatifs au Commerce. L'abonnement est de* 24 ℔ *par année. Il faut s'adresser pour le tout au Sieur* DUFRESNE, *Directeur général, au Bureau rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de lettres.*

Les personnes qui ne voudroient point s'abonner, pourront les envoyer chercher au Bureau, à raison de 5 sols la feuille, contenant huit pages.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 17

GAZETTE DU COMMERCE.

ANNÉE 1764. Du Samedi 28 Juillet.

ÉTAT *de la recette & de la dépense faite par la Société pour l'encouragement des Arts, des Sciences, des Manufactures & du commerce de Londres, depuis son institution en* 1755, *jusqu'au* 31 *Décembre* 1763.

RECETTE EN LIVRE SOL ET DENIER STERLINGS.

Années.	1755	360 ℔	19 ß	d.	22305 ℔ 15 ß 6 d.
	1756	635	2		
	1757	1218	14		
	1758	1731	9		
	1759	2001	6		
	1760	3482	17		
	1761	3686	15	6	
	1762	4553	18		
	1763	4634	15		

DÉPENSE.

Payé depuis 1755 *jusqu'en* 1763.

Pour les beaux arts.	3628 ℔	15 ß	5 d.		18756 ℔ 13 ß 5 d. ½
Pour l'agriculture.	863	13	8		
Pour les manufactures.	881		11	½	
Pour la méchanique	1687	4		½	
Pour la chimie.	532	16	5		
Pour les Colonies.	902	9	8	¼	
Pour l'exibition des tableaux.	290	12	11		
Les rentes.	762	15	9		
Salaires & apointemens.	2216	17	1	¼ ¼	
Ayertiſſemens dans les papiers publics.	429	13	6		
Impreſſion & papier.	608	18	9		
Loyer.	312	17		½	
Meubles.	681	2	2		
Voyages.	772	2	1		
Dépenſes caſuelles.	678	10	9	½	
Plan pour faire venir du poiſſon frais à Londres par terre.	3507	3	2		
RESTANT.	3549 ℔	2 ß		½	

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Si l'on conſidere avec attention l'emploi de cet argent, on ne peut qu'être frappé de l'utilité d'une Société qui, dans le cours de neuf années ſeulement, a déja diſtribué en faveur du bien public, une ſomme auſſi conſidérable que celle de 18, 756 ℔ 13 ß 5 ₰ ½ ſterlings, faiſant environ 422, 020 ℔ de notre monnoie.

Passage du Sund.

Le 3 Juillet, le Navire du Capitaine *Johan Philippes Klahn*, de Dantzic, venant de Bordeaux, & allant à Dantzic, chargé de vin; — le 4 Juillet, le Navire du Capitaine *Swen Stare*, de Stockholm, & celui du Capitaine *Dirk Roclofs Viſſer*, d'Amſterdam, venant de Rouen, le premier allant à Stockholm, & le ſecond à Peterſbourg, chargés de marchandiſes; le Navire du Capitaine *Jan Walles*, de Worvire, venant de Bordeaux, & allant à Stekum, chargé de vin; — le 5 Juillet, le Navire du Capitaine *Jean Backer*, de hoorn, venant de Riga & allant à Breſt, chargé de mâtures; — le Navire du Capitaine *Luder Koper*, de Bremen, venant de Stetin & allant à Bordeaux, chargé de fer en barres; le 6 Juillet, les Navires des Capitaines *Cornelis Louw*, & celui du Capitaine *Jan Gras*, de Hoorn, allant à Breſt, chargés de mâtures; — le Navire du Capitaine *Engelbrecht Gidde*, de Gottembourg, allant de Stockholm à Nantes, chargé de gaudron; — le Navire du Capitaine *Gerbrand piet Bly*, de Workum, allant de Dantzic à Dieppe, chargé de planches; le Navire du Capitaine *Jacob Olfen Moen*, de Copenhague, allant de Cette à Copenhague, chargé de vin; — le Navire du Capitaine *Hans Jacobs Barf*, d'Amſterdam, allant de Wibourg au Havre, chargé de planches; — le 7 Juillet, le Navire du Capitaine *Pieter Van Tlant*, de Zelande, allant de Wibourg à Oſtende, chargé de planches; — celui du Capitaine *Wibrand Thomas*, de Vrieſland, allant de Seudres à Dantzic, chargé de ſel; — celui du Capitaine *Johan Jochim Harmſen*, de Lubeck, allant de Charente, à Lubeck chargé d'eau de-vie le 8 Juillet, le Navire du Capitaine *Bernard Weſterhoff*, de Warberg, allant de Bordeaux à Stockholm, chargé de vin; le 9 Juillet, le Navire du Capitaine *Chriſtian Meyer*, de Stockholm, allant dudit lieu à Rouen, chargé de gaudron; — & celui du Capitaine *Hendrick Vendt*, de Liebau, allant dudit lieu à Bordeaux, chargé de planches.

Lettre *d'un Eſclave François à Salé, du 4 Juin 1764.*

Cette lettre qui nous eſt parvenue par la voie de Marſeille, eſt conçue en ces termes.

» Qu'on avertiſſe qu'il y aura 10 Corſaires, dont 3 ſont déjà dehors, les autres ſortiront cet Eté; ſçavoir, une Frégate de 22 canons; deux Chebecs mâtés en quarrés avec peroquets, garnis de 26 canons; un autre Chebec de 14 canons, le grand mât ſeulement quarré, ces quatre ſont pour croiſer depuis Madere juſqu'à l'Iſle la plus Nord des Açores; il y a en outre un Navire de 50 canons, percé à 9 & à 10, le reſte ſur ſes gaillards, qui ſera prêt à ſortir à la fin de Juillet, il ne lui manque que ſon grand mât qu'il attend tous les jours de Suarés ou de Gibraltar. Il eſt commandé par un *Tuniſien*, homme paroiſſant téméraire, & ſe promettant de faire beaucoup de mal, il m'a dit qu'il pourroit aller à l'Amérique. Outre les Corſaires ci-deſſus, il y aura 6 Galiotes & petits Chebecs qui ſont deſtinés à croiſer à l'entrée du Détroit, & dans la Méditérannée. Il ne faut pas ſe fier au Pavillon Algérien qui eſt tout rouge, & qu'ils arborent toujours. Il s'agit de faire bonne contenance lorſque l'on peut les éviter, & ne pas craindre leur canon ni leur monde dont ils fourmillent, d'autant que leur armement, fait en vérité pitié, n'étant pas capable de tirer 2 volées. Un Navire de 6 ou 8 canons avec 15 ou 20 hommes d'équipage, eſt plus que ſuffiſant pour les réduire, pourvu qu'il évite l'abordage; quoique ces Saletins ne ſoient point ſi redoutables que les Algériens.

De Marseille, *le 7 Juillet* 1764.

Prix *courant de quelques marchandiſes au cent qui ont varié.*

Alquifoux, 14 à 15 ℔; — amandes;

33 ℔ 10 ß; — bois de Campêche, 16 à 17 ℔; cire du Levant, 145 à 151 ℔; — cire de Barbarie, 125 à 127 ℔; — coton f f. de Baza, 57 à 58 ½ *écus* de 3 ℔ 4 ß; — galles d'Alep & de Tripoly, 140 à 145 *écus* de 3 ℔ 4 ß, *la charge* pesant 243 ℔ *poids de marc*; — huile de Provence de fine Fabrique, 39 ℔; — suc de réglisse, 28 à 29 ℔; laine du Levant, 28 à 41 ℔; — ris du Levant, 15 à 16 ℔; — ris du Piémont, 12 à 14 ℔; sucres assortis, 41 à 43 ℔; — suif d'Italie, 30 à 32 ℔; — vitriol de Chypres, 64 à 70 ℔.

MARCHANDISES *à la livre.*

Caffé de la Martinique, 10 à 12 ß; — d°. du Cap, 9 à 11 ß; — d°. de Bourbon & de Cayenne, 12 à 13 ß; — cacao de Maragnan & de la Martinique, 12 à 13 ß; canelle, 11 à 11 ℔ 10 ß; — cochenille, 15 à 16 ℔; — coton de Jérusalem filé, rouge, 4 à 9 ℔; — girofle, 8 ℔ 5 à 8 ℔ 8 ß; indigo de S. Domingue, 4 10 ß à 5 ℔; quinquina, 1 ℔ 5 à 2 ℔ 9 ß.

PRIX *des toiles à la piéce.*

Toiles peintes, 9 ℔ 5 ß à 9 ℔ 12 ß.

PRIX *du bled la charge pesant* 243 ℔ *poids de marc.*

Bled du Pays, 27 à 39 ℔; — d° de Bourgogne. 16 ℔.

DE DAX, *le* 17 *Juillet* 1764.

PRIX *des grains des marchés des* 23, 30 *Juin*, 7 & 14 *Juillet.*

Le vieux froment du Pays, 3 ℔ 4 ß *la mesure*; — le froment nouveau, 2 ℔ 17 ß 3 d.; — le seigle vieux du Pays, 2 ℔ 3 ß 9 d.; — le seigle nouveau, 2 ℔ 1 ß; — le seigle étranger vieux, 1 ℔ 15 ß 10 d.; — avoine, 1 ℔ 6 ß 9 d., on compte que ces grains diminueront; — millas, 2 ℔ 4 ß 3 d.; millet, 2 ℔ 4 ß 6 d.; — panis, 1 ℔ 16 ß 3 d. On est dans l'attente d'une augmentation de prix de ces trois différens grains.

Les vins vieux rouges & blancs se vendent 81 & 84 ℔ la *barrique*, ce prix est fixe depuis long-tems, quoique sans demande.

Les vins nouveaux rouges & blancs valent 58 à 58 ℔ 10 ß la *barrique*. On croit qu'ils pourront augmenter de prix.

Résine le *cent*, 3 ℔ 12 ß 10 d.; — Bray, 2 ℔ 18 ß 9; — poix pege, 3 ℔ 11 ß 3; — gaudron, 28 ℔ la *barrique*; — le gros *barril*, 9 ℔ 17 ß 6 d. — le petit *barril*, 4 ℔ 15 ß.

DE BORDEAUX, *le* 20 *Juillet* 1764.

Il est entré dans ce Port du 17 au 19 Juillet, les Navires le *Dinvau*, de St. Valery, de 150 tonneaux, Capitaine Lefebvre, *l'Elizabeth*, de la Martinique, de 150 tonneaux, Capitaine Berinquant, l'aimable *Marie*, de Bordeaux, de 90 tonneaux, Capitaine Lafourcade, venant tous trois de la Martinique; — le *Solide*, des Cayes, Capitaine Forestier, venant du Port au Prince; — l'*aimable Marianne*, de la Guadaloupe, de 60 tonneaux, Capitaine Moret, venant de la Guadaloupe, chargés de 287 barriques, 9 tierçons, 13 quarts de sucre terré; — de 82 barriques, 2 tierçons, 1 quart de sucre tête; — de de 252 barriques, 74 quarts de sucre brut; de 128 barriques, 215 tierçons, 578 quarts, 33 boucauds, 25 futailles, 40 barrils, 14 sacs, 1 ancre de caffé; — de 8 barriques, 7 boucauds, 6 tierçons, 10 quarts, 2 ancres d'indigo; — de 2 barriques, 7 boucauds, 11 tierçons, 23 quarts, 4 barrils, 192 sacs de cacao; — d'une caisse de pâte de de cacao; de 97 sacs de gingembre; — de 90 quintaux de gingembre sec; — de 10 balles, 10 ballots, 12 ballotins, 5 matelas, 1 sac de coton; — d'un grenier de canefice; — d'une barrique de caret; d'une caisse de chocolat; — de 28 caisses, 1 caisson, 53 barrils, 5 quarts, 22 caves de liqueurs, de sirops & de confitures; de 2 caisses, 2 paquets de tabac; — d'une caisse de coquillage.

PRIX *des grains & eaux-de-vie.*

Froment, 9 ℔ 10 ß à 11 ℔ 5 ß; — seigle du Pays, 5 ℔ 10 ß, sans demande, le *boisseau* pesant 120 ℔; — eau-de-vie, 100 ℔ les 32 *veltes*, sans demande.

DE L'ORIENT, *le* 16 *Juillet* 1764.

Il est entré dans ce Port les Navires la *Demoiselle Isca*, de Woutzen, de 200 tonneaux Cap. Sytre Piebes de Jong, & la *Demoiselle Dankera*, de Woutzen, de 190